

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION CENTRALE

SÉANCE DU 31 MAI 2023

PROJETS DE DÉCISION ET D'ARRÊTÉ RELATIFS À L'ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le projet de réorganisation de la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences de la direction générale de l'enseignement et de la recherche amène l'administration à soumettre un projet de décision et un projet d'arrêté à l'avis du comité social d'administration centrale.

Si le périmètre et les compétences de la sous-direction demeurent dans le cadre défini par l'article 5 de l'arrêté du 30 juin 2008 modifié portant organisation et attributions de la DGER, il est opportun de repenser la répartition des compétences entre les différents bureaux pour une amélioration du service et une rationalisation de l'organisation du travail sur l'ensemble de l'année.

En effet, si le périmètre de l'actuel bureau des dotations et des compétences n'appelle pas d'évolution, il apparaît nécessaire de redistribuer les missions de l'actuel bureau des moyens, de l'organisation et des projets des établissements et du bureau de l'enseignement privé pour gagner en cohérence tant sur le fond qu'en terme d'organisation autour de deux calendriers structurants : le calendrier de préparation de la rentrée scolaire et le calendrier budgétaire.

Cette organisation a été présentée aux agents de la sous-direction.

Est donc soumis à l'avis du comité social d'administration centrale, un projet de décision portant organisation de la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

A cette occasion, est également prévue la mise en conformité de l'arrêté du 30 juin 2008 modifié portant organisation et attributions de la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

- **Un projet de décision portant organisation de la direction générale de l'enseignement et de la recherche**

Ce projet reprend intégralement les termes de la décision du 20 décembre 2019, à l'exception du II de l'article 4, dont l'objet est de modifier l'intitulé des bureaux qui seront ainsi désignés :

- Le bureau du pilotage des moyens et de l'organisation des établissements de l'enseignement technique agricole
- Le bureau du pilotage du programme 143, de la prospective et des relations de gestion
- Le bureau du pilotage des compétences et de la gestion des emplois de l'enseignement technique agricole.

Sont ainsi distingués un bureau chargé des moyens, de l'organisation, du suivi de l'ensemble des établissements d'enseignement technique agricole qui œuvrera dans le cadre du calendrier de préparation de rentrée, et un bureau spécialisé dans les questions budgétaires et l'organisation du dialogue de gestion technique avec les services déconcentrés. Ce dernier bureau prendra également en charge les questions juridiques pour le compte de la sous-direction.

Cette décision, qui remplace celle du 20 décembre 2019, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

- **Un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la direction générale de l'enseignement et de la recherche**

A cette occasion, est proposée une mise en conformité avec les orientations interministérielles de l'arrêté du 30 juin 2008 modifié portant organisation et attributions de la direction générale de l'enseignement et de la recherche. Il s'agit simplement à l'article 5 de supprimer la référence aux bureaux de la sous-direction.

Cet arrêté sera publié au *Journal officiel*.